

ASSEMBLEE NATIONALE

22 mars 2005

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE
(Deuxième lecture) - (n° 1669)

AMENDEMENT

N° 331

présenté par
M. Daniel PAUL
et les membres du groupe Communistes et Républicains

ARTICLE 3

Dans le premier alinéa de cet article, substituer aux mots :

« obtiennent sur leur demande, en contrepartie »,

les mots :

« peuvent obtenir, sur leur demande et après vérification des économies d'énergie effectivement réalisées. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à s'opposer à la création d'un marché des certificats d'économie d'énergie et à caractériser le rôle des certificats.